



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	16.07.2025
A :	18h00
Fin :	20h00
Présidence :	CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme MASCLE Juliette, Mrs Thomas SORRENTINO, Joël LORY.

CALENDRIERS

La publication des différents calendriers sera en ligne au plus tard le 31 juillet 2025.

RAPPEL ENGAGEMENTS HORS DELAIS

A ce jour les clubs suivants ne se sont toujours pas engagés sur Footclub :

- FC Diors D1, D2, D3 (90€ x 3)
- SA Issoudun D2 (90€)
- SC Ségry D2 (90€)
- Olympique de Châteauroux D3 (90€)
- AAE Nohant-Vic D3 (90€)
- Ent. Palluau St Genou D3 (90€)
- Avenir St Valentin D3 (90€)
- AC Villers D3 (90€)

Décision CD du 24.06.2025

ENGAGEMENTS COUPE DE L'INDRE

Rappel : pour les clubs de D4, engagement autorisé jusqu'au 19 août 2025 pour effectuer vos engagements Coupes.

ECLAIRAGES

Les clubs souhaitant jouer en nocturne doivent demander à leur municipalité de nous faire parvenir un courrier indiquant leur accord.

COURRIERS

- . **FC Tendu** : attendre le calendrier pour faire une demande de report avec le club adverse.
- . **USAP** : demande de groupement en jeunes des U14 à U18
- . **AS Ingrandes** : réponse faite par mail
- . **La Patriote Ambrault** : réponse faite par mail
- . **AS Varennes** : réponse faite par mail
- . **JLVC Pouligny St Pierre** : mutation supplémentaire en D3 C

. **FC Levroux** : vu, pris connaissance – attente autorisation mairie

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts

:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD

